

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 242/PR-SGG

ANNEE 1966

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la proclamation du 22 décembre 1965 ;  
VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;  
VU le Décret N°241/PR-SGG du 8 Juin 1966, chargeant le Ministre de l'Intérieur de l'intérim du Chef de l'Etat,

D É C R Ê T E :

Article 1er - Mr Moïse MENSAH, Ministre du Développement Rural et de la Coopération, est chargé de l'intérim du Ministre des Finances et des Affaires Economiques pendant l'absence de Mr Nicéphore SOGLO, pour compter du 7 Juin 1966.

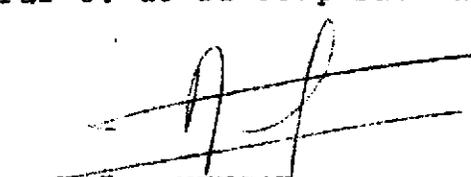
Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 14 Juin 1966

Par le Président de la République,

pour le Président de la République absent, le Ministre chargé de l'intérim,

le Ministre du Développement Rural et de la Coopération,

  
Moïse MENSAH

  
Lieutenant-Colonel Philippe AHO

Ampliations :

PR 4 - MI-MDRC 4 - Ministères 10 -  
CS 4 - SGG 4 - IAA 2 - Gde.Chanc.1  
JORD 1.